

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2007

## ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mai 2007
  2. Budget primitif 2007 : Saisine de la Chambre régionale des comptes
  3. Comptes-rendus d'activité des commissions municipales
  4. Compte-rendu d'activité de la Communauté de communes du Val d'Essonne
  5. Comptes-rendus d'activité des syndicats intercommunaux
  6. Compte-rendu d'activité de la MARPA
  7. Rapport sur les déchets 2006 de la C.C.V.E.
  8. Rapport CRIIREM ( Centre de recherches et d'informations Indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques)
  9. Création de la commission municipale des affaires sociales
  10. Indemnités des élus
  11. Délégation du conseil municipal au Maire
  12. Audit juridique de la commune
  13. Etude sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
  14. Etude de la mise en valeur du ru de Misery dans sa traversée de Vert Le Grand
  15. Transfert de la compétence assainissement de la commune au SIARCE : principe
  16. retrait de la délibération du 14 décembre 2006 : Reconstruction de la station d'épuration communale - Dossier de déclaration
  17. retrait de la délibération du 14 décembre 2006 : reconstruction de la station d'épuration communale - Approbation de l'avant-projet sommaire et autorisation au Maire de consulter les entreprises
  18. Raccordement au SIARCE : Principe
  19. Contrat de restauration scolaire
  20. Communication municipale
  21. Rénovation de l'éclairage public du Domaine du Guichet
  22. Convention d'utilisation des courts de tennis en extérieur
  23. Subvention exceptionnelle Association Aide a Domicile
  24. Convention avec l'association FLPEJR pour l'opération les livres mènent l'enquête
  25. Services Techniques : Indemnités d'astreinte et de permanence
  26. Participation au FSL ( Fonds Solidarité Logement)
  27. Rapport annuel du délégataire du Service Assainissement
- Questions diverses

## Ouverture de séance : 19 heures

PRESENTS : M. QUINTARD MAIRE, M. MAZODIER, M. LEDOUR, MME BARRIERE, M. MIRVEAUX, ADJOINTS, M. MARAIS, MME SERGENT, M. NICOLAS, M. CAUCHOIX, M. LEMAIRE, M. TURC, MME CLEMENT, M. COQUELIN, MME BARRAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. HUET (pouvoir à M. MAZODIER), M. MARCILLE (pouvoir à M. LEMAIRE), M. DAGUIN (pouvoir à M. MARAIS), M. VALLENET (pouvoir à Mme SERGENT.), M. VERCAMBRE (pouvoir à M. LEDOUR),

Mmes BARRAUD et SERGENT sont désignées SECRETAIRES.

Fait à Vert le Grand le 20/07/07

Le Maire,



J.C. QUINTARD

Avant de démarrer la séance, M. QUINTARD, fait une déclaration :

En réponse à la lettre ouverte de M. LEDOUR lors du Conseil Municipal du 7 Mai 2007, je précise une fois de plus que conformément à l'article L2122-18 du CGCT le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints. Au Chapitre 3 « titulaires de délégation alinéa 8 - le Maire choisit librement l'adjoint auquel il donne procuration.

La démocratie a ses règles, une majorité si minime soit-elle a des droits, un maire, même minoritaire a également des droits, je regrette que le lendemain des élections municipales complémentaires du 4 février le groupe AGIR ait refusé le dialogue qui aurait pu conduire à ce que l'ensemble des conseillers municipaux puissent mieux travailler ensemble car je suis persuadé qu'il y a de bonnes volontés de part et d'autre.

Faute de n'avoir pu obtenir la concertation que je souhaitais avec les élus d'AGIR, aujourd'hui en accord avec mon groupe l'ADIC très profondément attaché aux institutions républicaines, Je remets officiellement une clef de la Maison Commune pour chacun des adjoints et donne une délégation de pouvoir dans le cadre de l'environnement, de la sécurité, du scolaire et périscolaire à Monsieur Maurice LEDOUR 2<sup>ème</sup> maire adjoint, doyen de l'assemblée.

M. LEDOUR prend acte et déclare qu'il réserve sa réponse car dans la majorité à laquelle il appartient, les décisions sont prises en commun.

## **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mai 2007**

M. QUINTARD soumet au conseil l'approbation du compte-rendu de la séance du 7 mai 2007.

M. MAZODIER remercie les services techniques pour la mise en place de la nouvelle configuration de la salle du conseil municipal qui permet ainsi aux conseillers municipaux de ne plus tourner le dos au public.

M. MAZODIER, au nom de la majorité municipale, fait la déclaration suivante :

*« La majorité approuve le compte-rendu tel qu'il a été rédigé par les secrétaires de séance, mais, conformément à l'article L2121-23 du CGCT, refuse de signer le registre des délibérations, au motif que la délibération approuvant le budget primitif 2007 transmise en préfecture est incomplète en ce qu'elle ne fait pas mention de la décision du conseil municipal de spécialiser les articles budgétaires ».*

Mme SERGENT indique que, lors de la dernière réunion de conseil M. LEDOUR, l'avait à plusieurs reprises accusée de magouilles et que cela ne figure pas au compte-rendu.

Mme SERGENT, signale que lors de la dernière réunion. M. MIRVEAUX avait mentionné qu'un véhicule appartenant à M. DE OLIVEIRA servait de squat. Renseignements pris auprès du voisinage, Mme SERGENT confirme que ce véhicule n'a jamais servi de squat.

Mme SERGENT demande à M. COQUELIN, vice-président de la commission commerce, artisanat et vie économique de s'occuper des problèmes de stationnement rencontrés par cet artisan.

Mme BARRIERE demande des précisions sur le poste occupé par Mme CORNILLON. M. QUINTARD rappelle qu'il avait indiqué que Mme CORNILLON remplaçait numériquement Mme LIGER, mais qu'elle avait d'autres fonctions. Fonctions qu'il a prévu de détailler en questions diverses.

Sous réserves de ses remarques, le compte rendu de la réunion du 7 mai est ADOPTE A 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. LEMAIRE, absent lors de cette réunion)

## **2. Budget primitif 2007 : Saisine de la chambre régionale des Comptes**

M. QUINTARD, informe les membres du conseil que M. Le Préfet de l'Essonne a saisi la chambre régionale des Comptes d'Ile de France du budget primitif de la commune en application de l'article L 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet le budget tel qu'adopté par le conseil le 7 mai dernier ne remplit pas les conditions d'équilibre réel définies à l'article L 1614-4 du CGCT, les crédits figurant à l'article v6531 « indemnités des élus n'ayant pas été évalué de façon sincère et conformément à la réglementation.

Cette saisine a pour conséquence de suspendre les pouvoirs de l'assemblée délibérante, en matière budgétaire.

M. MAZODIER déclare que : *« La majorité municipale prend acte de la décision du préfet de déférer le budget primitif 2007 de la commune à la Chambre Régionale des Comptes, suite à la remarque d'un élu de l'opposition figurant dans la délibération transmise à la préfecture et relative aux indemnités des élus.*

*La majorité constate que cette saisine, si elle prive temporairement le conseil municipal de son pouvoir de modifier le budget jusqu'à l'avis de la CRC, ne fait pas obstacle à ce que les dépenses déjà inscrites audit budget soient engagées par l'exécutif municipal, comme le lui a indiqué le contrôle de légalité.*

*La majorité attendra l'avis de la Chambre Régionale des Comptes pour fixer le montant des indemnités des élus pour l'année 2007, comme la loi lui en fait obligation ».*

M. QUINTARD informe les membres du conseil municipal qu'en raison de la suspension des pouvoirs budgétaires de l'assemblée délibérante, il retire de l'ordre du jours les points suivants :

- 12 -Audit juridique de la commune
- 13 -Etude sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- 14 -Etude de la mise en valeur du ru de Misery dans la traversée de Vert Le Grand
- 21 -Rénovation de l'éclairage public du Domaine du Guichet
- 23 -Subvention exceptionnelle Association aide à domicile
- 24 - Convention avec l'association FLPEJR (Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres) pour l'opération des livres mènent l'enquête
- 25 -Services Techniques : Indemnités d'astreinte et de permanence
- 26 -Participation au FSL

M. TURC demande comment expliquer le paiement des subventions aux associations (ce dont il se réjouit) avec un budget suspendu par la cour des comptes ??

M. QUINTARD répond que les subventions ont été mandatées dès que le budget a été exécutoire. La saisine de la Chambre régionale des comptes par le Préfet est intervenue après le versement.

M. MAZODIER précise que le contrôle de légalité lui a dit que l'assemblée gardait ses pouvoirs en matière budgétaire pour les crédits déjà inscrits au budget. La saisine empêche l'assemblée de faire des décisions modificatives.

M. QUINTARD relit le courrier de M. Le Préfet : « Je vous précise que cette saisine a pour conséquence, à compter de ce jour et jusqu'au terme de la procédure, de suspendre, les pouvoirs de l'assemblée délibérante, en matière budgétaire, sauf pour la délibération prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.1612-5 » (délibération approuvant l'avis de la chambre régionale des comptes).

### 3. Comptes-rendus d'activité des commissions municipales

- **Commission Agriculture** : M. LEDOUR rend compte de la réunion de cette commission en date du 20 juin dernier :

1 - broyage de l'herbe sur les bordures de route du village.

Monsieur COMBETTE contactera, comme l'an passé, l'exploitant agricole de Vert-le-Grand qui a l'habitude de ces travaux, Monsieur LEMOULE.

2 - travaux à réaliser sur le chemin dit d'Arpajon, partant de la rue des rondins, direction Leudeville

Gros travaux qui seront étudiés après les vacances (décaissement, empiérement, roulage, etc ...)

Les devis seront demandés. Travaux par tranches.

3 - Courriers aux agriculteurs pour le broyage des haies et des fossés

Demander des devis aux établissements « TRAVERS » à Leudeville, et « AGRIVERT » à Ballancourt. Ces deux entreprises possèdent un « Larmier » pour ce genre de travail.

4 - Voir avec les Services Techniques de la Commune pour l'entretien des différents chemins communaux (nids de poule, etc ...)

- **Commission Scolaire** : Mme BARRIERE rend compte des activités de cette commission :

Cette commission depuis le dernier conseil s'est réunie 3 fois, Le 15 mai pour l'organisation du séjour à MIMIZAN, Les 15 et 28 juin sur l'élaboration du cahier des charges pour la consultation relative au marché de restauration.

Mme BARRIERE indique que le contrôle de légalité lui a confirmé qu'il était possible de lancer une procédure allégée pour ce type de contrat : un an avec possibilité de renouvellement 2 fois.

Le contrôle de légalité, n'ayant pas donné les mêmes renseignements au service des marchés, Il est convenu de recontacter ensemble ce service. ( le service concerné a, depuis, indiqué qu'une procédure allégée était possible.

- **Commission voirie** :

Bien que le point n° 21 soit retiré (Rénovation de l'éclairage public du Domaine du Guichet)

M. MIRVEAUX explique son projet : mise en place de nouveaux candélabres, miroirs réfléchissants et ampoules peu consommatrices d'énergie. Le surcoût devrait être récupéré au bout de 4 à 5 années.

Mme SERGENT demande si ce système pourra s'adapter aux luminaires récemment installés, réponse positive de M. MIRVEAUX qui se réfère aux déclarations de la société consultée.

Ce projet rencontre un large consensus du conseil.

M. MIRVEAUX évoque le sujet des plaques de rues afin qu'elle soient uniformes sur l'ensemble du village et rappelle qu'il a fait inscrire au budget 15 000 euros à cet effet. Il précise que la commission voirie et éclairage public a relancé le dossier de la rénovation de la rue de l'Orme.

M. MIRVEAUX signale que la route d'accès à l'Ecosite présente de nombreux nids de poule qui entraînent une forte détérioration des véhicules.

M. Mazodier indique que l'éclairage public représente environ 40 % du montant de la facture d'électricité de la commune.

- **Commission vie associative** :

Mme BARRAUD indique qu'après avoir établi un audit exhaustif auprès des différents présidents d'associations, elle a adressé au secrétariat général une liste de travaux qui pouvaient être réalisés rapidement.

Un nombre important de tâches ont été effectuées ou sont en cours de réalisation .Il s'agissait souvent de problèmes logistiques tels que : Peinture , Clés, Propreté , Sécurité, Plantation d'arbres ,Locaux ,etc ...

Elle déclare que, naturellement, elle continue à écouter et accompagner les présidents d'associations afin de rechercher des réponses appropriées et concrètes à leurs demandes.

Dernièrement , grâce à M Frédéric DUVEAU, nous avons trouvé une solution rapide et gratuite au remplacement des bâches des abris des entraîneurs de football.

Mme BARRAUD signale une nouveauté pour l'été 2007 : la salle Henri BOISSIERE sera ouverte au mois d'août sous certaines conditions (renseignements en mairie), aux adhérents des associations sportives utilisant cette salle en cours d'année.

- **Commission culture :**

Mme CLEMENT informe les membres du conseil que suite à la réunion Culture de la CCVE, en 2008 seront organisées des rencontres chorales, Vert le Grand participera (avec le groupe les Allumés) même si au départ cela n'était pas sûr. Les Hivernales auront lieu du 19 janvier 2008 au 17 février 2008, il s'agira d'un spectacle de danse théâtrale.

Coût 1200 € par commune.

- **Commission Logement :**

M. TURC informe que la commission logement s'est réunie le 15 juin 2007. Le règlement de proposition d'attribution des logements dit sociaux a été modifié à l'unanimité sur quelques points (en particulier pour les pompiers et les employés municipaux logeant dans des locaux communaux). Il a également été décidé de communiquer ce règlement à tout demandeur de logements sociaux.

Le manque de logements sociaux a été signifié et reconnu.

Plusieurs familles vivent des situations difficiles voire insupportables.

Le conseil municipal devra étudier et envisager la construction de nouveaux logements sociaux très rapidement.

M. NICOLAS précise au sujet du rangement que les locaux de l'étage de la ZA resteront non conformes tant que la structure sera en bois. Mme BARRAUD en est parfaitement consciente et explore toutes les pistes pour parer au manque de locaux des différentes associations.

Mme SERGENT indique qu'elle a lu dans un compte rendu de commission qu'il était envisagé de demander les clefs de l'EPNE pour que la section FOOT puisse transmettre ses résultats. Elle souligne l'impossibilité de cette solution pour des raisons de sécurité, d'alarmes etc..

Mme BARRAUD répond que ce projet n'est plus d'actualité, une autre solution ayant été trouvée.

#### **4. Compte-rendu d'activité de la communauté de communes de Val d'Essonne**

M. MAZODIER expose que, depuis la dernière réunion du conseil municipal, le conseil communautaire s'est réuni à deux reprises : le 29 mai et le 19 juin 2007.

Le conseil communautaire du 29 mai 2007 avait pour principal objet l'audition des maires des cinq communes candidates à l'adhésion à la communauté de communes : Orveau, d'Huisson-Longueville, Guigneville, Mondeville et Vayres-sur-Essonne.

Ce conseil s'est déroulé à huis clos, mais un compte-rendu a été rédigé et diffusé aux membres du conseil communautaire.

Il ressort de ce compte-rendu :

- que l'adhésion de ces communes qui comptent, globalement, 3 754 habitants permettrait à la communauté de communes, si elle prenait la compétence logement, de se transformer en communauté d'agglomération,
- que ces communes, toutes situées dans le parc régional du Gâtinais, offrent peu de perspectives de développement économique, mais qu'en revanche, elles comptent toutes sur des efforts de solidarité de la part de l'ensemble de la communauté de communes - telle qu'elle existe aujourd'hui,
- que la ville de Mennecy qui dispose aujourd'hui d'un droit de veto sur ces adhésions n'a pas encore fait connaître sa position sur ce dossier,
- que plusieurs représentants de communes membres ont souligné l'inconvénient que représenterait l'adhésion de ces communes avant les élections municipales de mars 2008 et notamment la nécessité de reprendre entièrement le dossier du SCOT.

M. MAZODIER indique que la majorité municipale souhaite que le conseil communautaire se prononce après les élections municipales de mars 2008 et non avant.

M. QUINTARD dit que cela lui semble tout à fait logique.

M. MIRVEAUX ajoute, qu'en tout état de cause, la position des délégués de Vert-le-Grand au conseil communautaire fera l'objet d'un débat préalable au conseil municipal et que l'option que les délégués de la commune défendront sera celle du conseil municipal.

Les commissions de la communauté de communes se sont réunies à plusieurs reprises.

La commission traitement et valorisation des déchets ménagers a, sur proposition du président de la communauté de communes, désigné un nouveau pilote : Denis MAZODIER.

Le Bureau communautaire a également décidé la création d'une nouvelle commission : la commission environnement et développement durable qui sera également présidée par Denis MAZODIER.

Parmi ses principales décisions, le conseil communautaire du 19 juin 2007 a :

- signé un avenant à la charte pour la gestion des déchets avec la commune de Fontenay-le-Vicomte,
- pris connaissance du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport sera complété et transmis à nouveau aux membres du conseil communautaire,
- signé une convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Essonne,
- signé un avenant avec la Chambre de Commerce et l'Agence pour l'Economie en Essonne pour mettre en place une aide au conseil pour les commerçants,
- désigné une commission pour le choix de l'aménageur de la future zone de développement économique à Mennecey (Montvrain 2),
- versé une subvention de 15 000 € à l'Amicale Jean Salis pour le meeting aérien de La Ferté-Alais, remplacé M. QUINTARD par M. MAZODIER et M. MAURICE par M. LIMBERT à la commission des finances et des transferts de charge de la CCVE,
- signé un avenant renforçant la ligne 18-10 pour mieux desservir la commune de Leudeville,
- pris connaissance du rapport annuel d'activité 2006 de la communauté de communes,
- donné l'avis de la communauté de communes sur le projet de schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF). Cet avis demande, notamment, la suppression du classement de Vert-le-Grand en secteur d'urbanisation préférentielle sur le village et une légère réduction du secteur d'urbanisation conditionnelle au nord de la commune,

Mme SERGENT demande des précisions sur la ligne 18/10. M QUINTARD répond que la ligne est séparée en deux (ligne A et B) qu'en ce qui concerne Vert Le Grand, le service continue avec trois dessertes supplémentaires.

## **5. Compte-rendu d'activité des syndicats intercommunaux**

### **SICE-HM :**

Mme CLEMENT rend compte des activités du SICE-HM.

Le SICE-HM s'est réuni le 21 mai, il a été question des actions du syndicat, et le budget a été voté (augmentation de 0,03 € par habitant). Par ailleurs ce syndicat rencontre quelques difficultés car plusieurs communes veulent le quitter (Fontenay le vicomte, Cerny, Evry,...). A Vert le Grand nous souhaitons poursuivre notre implication au SICE-HM par solidarité mais aimerions que le Conseil Général aide davantage le syndicat. Par ailleurs le SICE-HM était représenté cette année pour la première fois à Chamarande avec un stand tenu par Nathalie CLEMENT et le maire d'Echarcon.

### **SIMED :**

M. NICOLAS rend compte de la réunion du 28 juin dernier.

Il est à noter que certaines communes adhérentes du SIMED freinent sur le nombre d'élèves à inscrire. Les cours reprendront le 17 septembre prochain. Il y a actuellement 26 professeurs, ce qui correspond à 9 équivalents/temps plein. Le Directeur Yann TANDERO est remplacé par Mme Laetitia DEFECQUES : nomination interne bien qu'il y ait eu des appels à candidatures.

Le SIMED jouit d'une excellente réputation.

### **SYNDICAT DES EAUX :**

M. MIRVEAUX rend compte de la réunion du 20 Juin dernier : Le budget du syndicat a été voté à l'unanimité, et présente un excédent de 586 000 Euros. *Il y a un programme pluriannuel important de sectorisation. Il est à noter que la consommation d'eau baisse de 1% par an depuis 2 ans.*

### **SIARCE :**

M. MAZODIER informe que le comité syndical du SIARCE s'est réuni le 28 juin 2007.

36 points étaient à l'ordre du jour, en particulier l'adoption des comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs correspondant aux différentes responsabilités du syndicat (assainissement collectif, assainissement non collectif, régies...).

Le directeur général du syndicat a fait le point sur le lancement des travaux de rénovation de l'usine de dépollution du SIARCE qui devraient être achevés fin 2009.

Le syndicat a fait l'objet d'une notation environnementale de la part d'une agence de notation indépendante et a obtenu la meilleure note qu'une collectivité ait reçue depuis la création de l'agence.

### **SISA : (SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE L'ARAPJONNAIS)**

M. LEDOUR informe que le syndicat s'est réuni le jeudi 28 juin 2007 à Marolles en Hurepoix.

1- Une question était très importante et concernait le tarif de la carte de transport scolaire 2007/2008.

Une bonne nouvelle, les tarifs sont reconduits sur les mêmes bases que l'année scolaire 2006/2007. Donc pas d'augmentation de la carte de transport scolaire cette année.

2 - Prochainement, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais va prendre la compétence « transport scolaires ».

Une convention devra être passée avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour trois communes concernées : Vert-le-Grand, Leudeville, Saint-Vrain, qui n'appartiennent pas la Communauté de Communes d'Arpajon.

3 - Le SISA a voté une motion à l'unanimité, demandant le maintien de notre carte scolaire actuelle.

MME BARRIERE souhaite que les familles prennent conscience de la prise en charge par la commune de 50 % du prix de la carte de transport scolaire. (58 € au lieu de 116 €)

## SIREDOM :

M. LEDOUR rend compte de la réunion du SIREDOM qui a eu lieu le 12 Juin à Etampes.  
La CCVE était représentée par les deux délégués de Vert-le-Grand, M. HUET, titulaire et M. LEDOUR, suppléant.

Le budget 2007 a été voté à l'unanimité, ainsi que le compte administratif et le compte de gestion.

Le syndicat a procédé à l'élection de deux vice-présidents.  
Etaient candidats Messieurs LANNEAU de Fontenay le Vicomte, et M. HUET de Vert-le-Grand. Tous deux ont été élus à l'unanimité.

M. QUINTARD demande combien il y avait de candidats, M. LEDOUR répond qu'ils étaient seuls candidats.

M. QUINTARD dit qu'ils n'ont pas eu beaucoup de mérite à être élus.

On peut se féliciter que les relations entre le SIREDOM délégant et la SEMARDEL, délégataire, s'améliorent depuis le changement de président de cette dernière, Monsieur Pierre CHAMPION. C'est de bonne augure pour la bonne marche du service public traitant nos Ordures Ménagères.

## C.L.I.S. : (Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Ecosite)

M. Ledour informe le conseil municipal des activités de la C.L.I.S (réunion du 25 Juin)

La commission a surtout travaillé sur l'étude du document fourni par la SEMARDEL, concernant la marche de l'usine d'incinération.

On peut malheureusement constater que 8 ans après, l'entrée en fonctionnement, l'usine est très détériorée. De gros travaux sont nécessaires sur les fours, les filtres et même sur les turbines génératrices électriques.

En 2006, le four n°1 a été arrêté 98 jours, le four n°2, 86 jours.

En 2007, 106 et 92 jours d'arrêt pour les fours 1 et 2 ont été programmés.

Théoriquement, les ordures doivent être dirigées sur les incinérateurs de Vaux le Pénil, Ouarville, Plaisir et Massy. On peut en douter quand il existe, à quelques centaines de mètres, une décharge géante à Vert-le-Grand. Les associations de défense de l'environnement ont, lors de cette CLIS, réitéré leur demande auprès du Préfet de l'Essonne,

1 - un mode de financement de la CLIS, pour qu'elle puisse éditer une revue qui informera les habitants des 110 communes, sur le bon ou le mauvais fonctionnement de l'usine.

2 - Délivrance d'un droit d'accès impromptu sur le site, pour surveiller si les prescriptions préfectorales sont bien respectées. Nous attendons les réponses.

M. TURC fait remarquer que cette usine qui était ultra moderne, maintenant ne l'est plus. La population est en droit de connaître les chiffres demandés régulièrement par la CLIS : dioxine nature des fumées etc.. Pourquoi les fours s'arrêtent, pourquoi si souvent ? Y -a -t-il eu des problèmes de maintenance ?

## **6. Compte-rendu d'activité de la MARPA**

M.LEDOUR rend compte de la réunion de la commission architecture /finance de la MARPA en date du 7 juin à Vert le Petit :

« La commission avait à étudier les dossiers des opérateurs HLM pour faire un choix.

2 dossiers nous ont été présentés.

1 - La société ATHÉNEE, qui construit actuellement la MARPA de Tigery, dont les travaux viennent de commencer.

2 - La société ESSONNE-HABITAT, qui a construit un grand nombre de logements sur Vert-le-Grand et Vert-le-Petit.

La commission n'a pas statué définitivement, compte tenu de l'état actuel de dossiers.

Le jeudi 28 juin dernier, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) nous conviait ) une visite d'une MARPA en fonctionnement depuis 2003, dans un petit village du Loir et Cher, OUCQUES, près de VENDOME, 1 340 habitants.

Cette MARPA appartient à une Communauté de Communes composée de 21 communes, représentant environ 10 000 habitants.

Ce fut une visite très intéressante qui a permis d'apporter à la délégation de Vert-le-Grand une vision concrète de la vie d'une MARPA en milieu rural.

Je tiens à remercier la MSA pour cette heureuse initiative. »

Mme SERGENT souligne que les membres présents ont émis un avis favorable à la Société Essonne-Habitat.

M. NICOLAS précise que le terrain de cette MARPA d'Oucques est de 9 500 m<sup>2</sup> L'acquisition du terrain et la construction sont moins chères dans cette région.

M. TURC indique que le personnel de cette maison est exceptionnel et particulièrement dévoué, que le budget est équilibré et la gestion pointue malgré 5 chambres libres.

Mme SERGENT nous apprend que les élus de Vert-le-Petit manquent d'enthousiasme sur le dossier MARPA, elle est choquée que la personne chargée de ce dossier ait demandé à la MSA de se tourner vers Bondoufle pour recruter de futurs résidents, elle réclame que toutes les enquêtes soient retournées impérativement à la mairie avant le 8 juillet 2007.

M. LEDOUR répond que les dossiers sont en bonne voie et qu'ils seront adressés à la MARPA à la bonne date soit pour le 14 juillet et non le 8 juillet.

A 20H50, M. CAUCHOIX quitte la salle et donne pouvoir à M. QUINTARD.

## **7. Rapport sur les déchets 2006**

M. MAZODIER informe que le conseil communautaire ayant décidé de reporter l'examen de son rapport déchets 2006, en attente d'éléments d'information complémentaires, il présentera ce rapport au conseil municipal dès qu'il sera complet, c'est-à-dire, très probablement en septembre.

## **8. Rapport CRIREM**

M. MAZODIER rappelle qu'il avait informé le conseil municipal dans sa séance du 7 mai 2007 que le CRIREM avait réalisé pour le compte de la commune, le 10 avril 2007, une campagne de mesure de champs électromagnétiques dans des lieux proches de l'antenne relais de téléphonie mobile.

Ces analyses ont eu lieu en sa présence et celle du président de Vert-le-Grand Nature Environnement, Thierry SOBRECASES.

Ces mesures avaient pour but de vérifier la conformité de l'émissivité de l'antenne aux normes françaises NF EN 61000 dans le domaine de la compatibilité électromagnétique et de signaler d'éventuels problèmes de santé pouvant en découler.

Les mesures ont été prises : Place de la mairie, au Rond-point du Guichet, au Ranch Josuah et au Groupe scolaire de la Croix-Boissée.

L'expertise conclut que « dans les lieux expertisés, il n'y a pas de risque dans le domaine de la compatibilité électromagnétique, c'est-à-dire de possibilités de dysfonctionnements touchant les appareils d'assistance médicale, tels que stimulateurs cardiaques, dispositifs auditifs, etc. Les normes NF-EN 61 000 qui prévoient que la valeur de 3 volts par mètre ne doit pas être dépassée sont ici respectées ».

L'expert constate également que dans les lieux expertisés il n'y a pas de risque d'effets thermiques, ni à craindre d'effets physiopathologiques.

M. MAZODIER en conclut que ces résultats satisfaisants montrent que les habitants et les élus qui s'étaient mobilisés pour trouver un lieu alternatif au Parc de la Saussaye pour l'installation de l'antenne-relais avaient eu raison d'engager cette action.

M NICOLAS est d'accord avec le compte rendu qui vient d'être présenté en précisant que le CRIREM n'est pas accrédité par la COFRATH.

Mme CLEMENT répond que l'intérêt de la commune était justement de faire appel à un organisme indépendant des opérateurs.

## **9 Création de la commission municipale des affaires sociales**

La commune de Vert-le-Grand développe depuis plusieurs années des actions nouvelles dans le domaine social.

Ces actions concernent l'ensemble de la population et complètent celles menées par le Centre Communal d'Action Sociale dans le domaine de l'aide légale. Ces actions sont appelées à se développer dans le cadre de l'intercommunalité. IL importe que le conseil municipal suive ces dossiers au travers d'une commission. A titre d'information, plusieurs communes de la Communauté de communes du Val d'Essonne (ex. Cerny, Itteville, La Ferté-Alais ont créé une commission des affaires sociales au sein de leur conseil municipal.

Il est proposé la création de cette commission :

M. QUINTARD propose au conseil municipal D'ADOPTER la délibération suivante :

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Considérant la nécessité pour le conseil d'être informé sur l'ensemble des questions sociales de la commune,

Considérant que les commissions municipales sont composées exclusivement d'élus,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public autonome composé de membres élus et non élus dont l'objet est limité par la loi à l'aide légale et n'a pas pour vocation à se substituer à une commission municipale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer une commission municipale des affaires sociales,

Décide que cette commission prendra rang après la 11<sup>ème</sup> commission.

### **- Désignation des membres de cette commission :**

Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE, de procéder à la désignation des membres de cette commission par un vote à mains levées.

Sont candidats :

M. LEDOUR, M. HUET, M. MIRVEAUX, MME SERGENT, M. NICOLAS, M. LEMAIRE, M. TURC, Mme BARRAUD.

Ces membres sont désignés à l'UNANIMITE par le conseil municipal.

## 10 Indemnités des élus

M. MAZODIER demande que ce point soit reporté au prochain conseil dans l'attente de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le Budget primitif 2007.

M. QUINTARD précise que la délibération proposée est illégale et n'aurai pas été mise au vote, les organes délibérants peuvent moduler le montant des indemnités en fonction de la charge de travail de chaque élu, mais non pour des motifs tirés de désaccords politiques.

## 11 Délégation du conseil municipal au Maire

M. QUINTARD indique que le présent conseil a été élu en Février et mis en place en Mars 2007 et rend compte au conseil municipal des acquisitions faites depuis son installation :

M. MAZODIER demande, à plusieurs reprises, à M. QUINTARD s'il considère le conseil municipal actuel comme un nouveau conseil.

M. QUINTARD répond qu'il ne s'agit d'un nouveau conseil que pour les conseillers élus aux élections complémentaires.

M. MAZODIER considère, pour sa part, qu'il y a eu renouvellement du conseil.

M. QUINTARD donne lecture des décisions qu'il a prises depuis le mois de février 2007 en vertu des délégations de pouvoir que lui a consenties le conseil.

CASAL sport commande de but :	1 077,00 TTC
CASAL sport Filet pare ballons + pose :	5 382,00 TTC
SIMEON réfection des courts tennis :	49 529,71 TTC
BOULENGER réfection sol ZA :	22 216,90 TTC
PSAV pose miroir ZA :	4 828,85 TTC
SAS CHARPENTIER : Extracteur d'air DOJO :	1 118,93 TTC
CARMINOX installation matériel complexe :	7 501,07 TTC
CARMINOX Four + table support :	5 812,56 TTC
CARMINOX Démontage + transfert sale polyvalente :	2 511,60 TTC
CHOUFFOT - Achat tracteur	29 500,00 TTC
DEPRETER Remplacement Alarme intrusion médiathèque :	3 057,55 TTC
DEPRETER Extension du réseau éclairage public route de Leudeville :	12 795,53 TTC
DEPRETER installation d'un four dans la salle polyvalente :	1 472,41 TTC
DEPRETER Eclairage petit terrain d'entraînement de football :	19 795,24 TTC
DEPRETER Travaux d'éclairage public rue des Sablons :	7 443,90 TTC
L'ECONOME commande corbeilles BRINDAS 40 L :	1 266,56 TTC
EDIMETA Commande achat de deux meubles médiathèque :	4 018,56 TTC
POINT FORT FICHET commande armoire ignifuge :	7 087,50 TTC
GK uniforme commande vélo tout terrain PM :	1 101,40 TTC
HABA commande matériel pour le RAM :	5 755,92 TTC
LOXOS commande poste de change pour le RAM :	1 773,07 TTC
LUDOMAINE commande matériel pour le Centre de Loisirs :	4 645,04 TTC
MAMIAS installation d'une cloche supplémentaire :	15 159,30 TTC
POUGET stores groupe scolaire :	2 474,52 TTC
SAC-O-MAT 2 bornes de propreté + sachet détachable (pour chiens) :	1 449,55 TTC

Soit au total :

218 775,12 TTC

M. MAZODIER propose au conseil municipal la délibération suivante :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil peut déléguer au maire certaines de ses attributions,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait obligation au maire de rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a consentie le conseil,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2001 déléguant au maire au maire la totalité des attributions prévues à cet article,

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil peut mettre fin à tout moment à la délégation,

Considérant que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'abroger en totalité la délégation qu'il a consentie au maire par délibération en date du 3 avril 2001.

M. QUINTARD soumet cette délibération au vote du conseil.



Cette délibération est ADOPTÉE A 10 VOIX POUR (MM MAZODIER, LEDOUR, HUET, MME BARRIERE, MM. MIRVEAUX, TURC, VERCAMBRE, MME CLEMENT, M. COQUELIN, MME BARRAUD et 9 VOIX CONTRE (MM QUINTARD, MARAIS, MME SERGENT, MM NICOLAS, CAUCHOIX, MARCILLE, DAGUIN, VALLENET, LEMAIRE.

M. QUINTARD précise que pendant ses deux premiers mandats de maire, il n'avait pas de délégations spéciales et que cela n'a pas empêché la mairie de fonctionner.

#### **12. Audit juridique de la commune**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **13 Etude sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **14. Etude de la mise en valeur du ru de Misery dans sa traversée de Vert Le Grand**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **15 Transfert de la compétence assainissement de la commune au SIARCE : principe**

M. MAZODIER expose que la majorité municipale souhaite que la commune transfère sa compétence assainissement au syndicat intercommunal. Ce choix est motivé, notamment, par le fait qu'une commune de notre taille n'est pas en mesure de gérer seule cette compétence dont les enjeux financiers et de santé publique sont très importants.

M. NICOLAS demande qui fixerait les tarifs en cas de transfert de la compétence.

M. QUINTARD demande que sera le coût du m<sup>3</sup> pour les habitants.

M. MAZODIER répond que les tarifs seraient fixés par les élus du syndicat intercommunal et que leur objectif est d'obtenir les meilleurs tarifs. Il précise que la situation est identique pour le traitement des déchets pour lequel la commune (maintenant la communauté de communes) a transféré sa compétence traitement au SIREDOM.

M. QUINTARD indique qu'en transférant la compétence, nous n'aurons plus la maîtrise du prix du m<sup>3</sup> d'eau.

M. MAZODIER propose que ce dossier soit débattu dans une réunion du conseil en commission avant d'être soumis à la décision du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord sur cette procédure.

#### **16 retrait de la délibération du 14 décembre 2006 : Reconstruction de la station d'épuration communale - Dossier de déclaration**

Cette délibération est RAPPORTÉE A 10 VOIX POUR (MM MAZODIER, LEDOUR, HUET, MME BARRIERE, MM. MIRVEAUX, TURC, VERCAMBRE, MME CLEMENT, M. COQUELIN, MME BARRAUD et 9 VOIX CONTRE (MM QUINTARD, MARAIS, MME SERGENT, MM NICOLAS, CAUCHOIX, MARCILLE, DAGUIN, VALLENET, LEMAIRE.

#### **17 retrait de la délibération du 14 décembre 2006 : reconstruction de la station d'épuration communale - Approbation de l'avant-projet sommaire et autorisation au Maire de consulter les entreprises**

Cette délibération est RAPPORTÉE A 10 VOIX POUR (MM MAZODIER, LEDOUR, HUET, MME BARRIERE, MM. MIRVEAUX, TURC, VERCAMBRE, MME CLEMENT, M. COQUELIN, MME BARRAUD et 9 VOIX CONTRE (MM QUINTARD, MARAIS, MME SERGENT, MM NICOLAS, CAUCHOIX, MARCILLE, DAGUIN, VALLENET, LEMAIRE.

#### **18. Raccordement au SIARCE : Principe**

M. MAZODIER demande que, dans l'attente de la décision du conseil municipal sur le transfert de la compétence assainissement au SIARCE, ce point soit retiré de l'ordre du jour.

#### **19 Contrat de restauration scolaire**

Mme BARRIERE informe le conseil que le contrat de restauration scolaire n'a pas été dénoncé, comme demandé, mais qu'il ne sera pas renouvelé. La procédure pour le lancement du nouveau marché est une procédure « allégée » - procédure plus simple et moins contraignante. Elle est légalement possible. Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans reconductible année par année .

Une discussion s'engage autour de la procédure préconisée et le conseil donne son accord unanime pour la procédure proposée.

#### **20 Communication municipale**

M. QUINTARD fait état d'une déclaration de M. HUET sur le Blog du groupe Agir le 29 Juin 2007 : « Nous sommes au regret de vous informer que le journal municipal ne pourra sortir en Juin comme nous l'avions prévu : le Maire de la commune ayant refusé le prestataire que nous lui avons proposé »

M. QUINTARD précise que la dernière réunion de la commission communication date du 3 mai 2007, réunion au cours de laquelle il a été décidé : « La maquette du journal sera revue, ainsi que le site internet communal. Des prestataires seront choisis par la commission pour ces missions, après des consultations d'au moins 3 devis. ».

Depuis le 3 mai, M. QUINTARD précise que rien ne lui a été proposé, M. HUET a été incapable de sortir le journal comme prévu et il veut comme d'habitude lui faire porter le chapeau. C'est véritablement malhonnête.

M. MAZODIER fait remarquer que le site internet de la commune n'est pas à jour (notamment dans sa partie consacrée aux commissions municipales). Il propose, qu'en raison des difficultés rencontrées par la commune avec le prestataire actuel, une consultation soit lancée pour le choix d'un nouveau prestataire. La commission communication et démocratie locale élaborera le cahier des charges de ce nouveau site.

M. MAZODIER demande au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :  
Considérant la volonté du conseil municipal d'améliorer la communication de la commune avec les habitants,  
Considérant la nécessité de rendre cette communication impartiale,  
Considérant la proximité des élections municipales générales,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide de suspendre la publication des éditoriaux du maire dans le journal municipal jusqu'aux prochaines élections municipales générales,  
Décide de réserver un quart de page à la minorité municipale dans chaque publication du journal municipal,  
Cette délibération est ADOPTÉE A 10 VOIX POUR (MM MAZODIER, LEDOUR, HUET, MME BARRIERE, MM. MIRVEAUX, TURC, VERCAMBRE, MME CLEMENT, M. COQUELIN, MME BARRAUD et 9 VOIX CONTRE (MM QUINTARD, MARAIS, MME SERGENT, MM NICOLAS, CAUCHOIX, MARCILLE, DAGUIN, VALLENET, LEMAIRE.

Mme SERGENT demande que soit menée une réflexion sur le personnel, à qui on demande de plus en plus de choses.  
Mme SERGENT s'interroge sur la légalité de la délibération proposée par le groupe AGIR.  
M. QUINTARD indique qu'il y a d'autres moyens de communication, entre autres, « Le Mot du Maire » qu'il va en publier un rapidement, car un article devait paraître en Juin concernant la ligne de transport 18-10.

#### **21 Rénovation de l'éclairage public du Domaine du Guichet**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **22 Convention d'utilisation des courts de tennis en extérieur**

M. QUINTARD informe qu'il ne fera pas voter de délibération car ni la commission sport ni le tennis-club n'ont été informés, ce point devra être revu en commission avec les personnes intéressées.

M. QUINTARD lit un courrier du tennis-club qui a été adressé à tous les conseillers municipaux.  
Après lecture de ce courrier, M. QUINTARD souhaite donner la parole au Tennis-club.  
Mme BARRAUD est étonnée de la réaction de la section Tennis. S'étant rendue dimanche dernier vers 16 heures au parc de la Saussaye (il ne pleuvait pas) elle a constaté qu'il n'y avait ni joueur de tennis sur les courts extérieurs, ni sur les courts intérieurs (complexe). De plus pendant cette période estivale, nombreux licenciés de Vert Le Grand seront en vacances, de plus ce court sera réservé aux habitants de Vert Le Grand.  
M. TURC souligne que les terrains de tennis sont payés par les impôts communaux.  
M. LEDOUR indique que d'autres associations prêtent leurs installations et leur matériel.

La séance est levée à 21h55 et reprise à 22h10.

M. MAZODIER regrette le caractère passionné du débat et propose que la commission jeunesse, sports, vie associative et jumelages se réunisse rapidement avec les dirigeants du Tennis Club Grandvertois pour trouver une solution conciliant les intérêts de la commune, des habitants et du Tennis Club. Il demande que ce point soit mis à l'ordre du prochain conseil qui se réunira d'ici la fin du mois de juillet.

#### **23 Subvention exceptionnelle Association Aide a Domicile**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **24 Convention avec l'association FLPEJR pour l'opération les livres mènent l'enquête**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **25 Indemnités d'astreinte et de permanence : Services Techniques**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **26 Participation au FSL**

En raison de la saisine de la chambre régionale des comptes, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **27 Rapport annuel du délégué du Service Assainissement**

M. MAZODIER demande au conseil de prendre acte que le délégué du service assainissement a communiqué dans les délais légaux son rapport annuel pour l'année 2006. Ce rapport sera présenté au conseil municipal en septembre avec le rapport annuel déchets de la communauté de communes.

#### **Questions diverses**

M. QUINTARD rappelle aux membres du conseil municipal le recrutement de M. Olivier MARTIN qui est venu renforcer le service de police municipale. M. MARTIN a été recruté en remplacement numérique de Mme Catherine CORNILLON qui est désormais affectée au service urbanisme /marché/cimetière mais qui a conservé des attributions de la police municipale (gestion des plannings d'occupation des salles, fête communale, arrêtés de voirie etc...), ce qui décharge le service de police municipale de tâches administratives et leur permet d'être beaucoup plus sur le terrain. En cas de besoin Mme CORNILLON, remplacera un des policiers pour la sortie des écoles.  
M. QUINTARD indique que les travaux d'aménagement du parking de la rue Pasteur vont débuter en juillet

(démolition du mur) la partie la plus importante des travaux aura lieu en Août.

M. QUINTARD doit rencontrer un des riverains dont la terrasse surélevée qui donne directement sur le parking.

MM. MIRVEAUX, TURC et NICOLAS suivront le chantier.

M. QUINTARD informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. Pierre CHAMPION, nouveau Président de la SEMARDEL, plus gros contribuable de la commune.

M. QUINTARD signale une erreur dans la rédaction du compte rendu du dernier conseil d'école. Le matériel informatique demandé a été inscrit au budget 2007.

M. QUINTARD informe le conseil municipal que le recensement général de la population aura lieu du 17 Janvier au 16 février 2008. 4 ou 5 agents recenseurs seront nécessaires. L'INSEE préconise 1 agent recenseur pour 500 habitants. Le montant de la dotation forfaitaire allouée à la commune pour le recensement nous sera communiqué en Août.

M. QUINTARD informe les membres du conseil municipal que l'opération Sacs Ados est reconduite cette année.

M. QUINTARD informe que la SEMARDEL a prévenu que, suite à d'importants travaux sur la chaudière durant la deuxième quinzaine de juillet et la première quinzaine de septembre, il sera procédé à des « chasse-vapeurs » (essai des chaudières de l'usine d'incinération) nécessitées par les travaux de rénovation du CIRD et qui provoqueront des bruits brefs mais importants, ces bruits comparables à celui d'un avion de chasse au décollage auront lieu 3 ou 4 fois par jour. Les dates seront indiquées sur les panneaux lumineux .

M. QUINTARD informe qu'un récépissé de déclaration déposé par l'entreprise CEL, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est consultable en Mairie.

M. QUINTARD informe que l'arrêté Préfectoral relatif à l'exploitation des installations de réfrigération et de compression sur le site de la base aérienne de Brétigny par le Centre Expérimental EUROCONTROL.

M. MARAIS indique un problème d'assainissement rue des Noues.

M. MARAIS informe les membres du conseil de la proposition de M. DAGUIN en matière de fleurissement :

M. DAGUIN accepte de s'occuper du fleurissement de la commune avec les membres extérieurs qui participaient à la commission embellissement village avant les élections complémentaires, mais il souhaite, pour cela, avoir l'aval de M. MAZODIER, vice président de la commission environnement et développement durable.

M. MAZODIER précise, à nouveau, qu'il a demandé à plusieurs reprises que lui soit communiqué par l'administration le plan de fleurissement du village. Il rappelle qu'il n'appartient pas aux élus de se substituer à l'administration : les élus sont là pour donner les grandes orientations et veiller à ce que celles-ci soient bien mises en œuvre par l'administration. Il confirme que ce n'est pas aux élus de choisir et d'acheter eux-mêmes les fleurs mais à l'administration.

M. QUINTARD n'est pas d'accord. Un thème doit être donné par la commission, aidé par des membres extérieurs dont c'est le métier et le jardinier de la commune, ensuite la commission se réunit pour valider la proposition des spécialistes.

M. MAZODIER est d'accord pour que M. DAGUIN supervise un groupe de travail qui fera des propositions à la commission.

Mme SERGENT rappelle que lorsque la commune a obtenu une fleur au titre des villages fleuris c'était grâce à la commission, maintenant que la commune n'est pas fleurie ce n'est pas à cause de la commission mais par la faute du maire.

Mme SERGENT rappelle que l'association B.V.R.V. (Bien Vivre et rester au Village) a organisé deux conférences sur la Jordanie . La première à Vert Le grand, la seconde à Vert le Petit.

Mme SERGENT rappelle aux enquêteurs MARPA que les enquêtes doivent être retournées avant le 8 Juillet.

M. LEDOUR est étonné de cette demande impérative, la date de remise étant le 14 juillet.

Mme SERGENT regrette l'attitude de la nouvelle majorité qui a omis de renseigner sa participation à l'organisation du concert corse. Elle constate que pour le lavoir M. QUINTARD que pour l'inauguration du lavoir, M. QUINTARD a su faire la part des choses et nommer tous les protagonistes sans discernement.

Mme SERGENT annonce la création d'une association pour mener à bien le projet du livre sur Vert Le Grand : Amicale Vert Le Grand Autrefois

Mme SERGENT déplore avoir reçu deux invitations officielles pour la réunions des riverains de la mare. Une signée par le Maire et la commission, l'autre signée par MM. MAZODIER et VERCAMBRE.

La séance est levée à 22h50 et reprise à 22h52

M. NICOLAS informe le conseil qu'à la rentrée il y aura une classe en moins à la maternelle et une en plus en primaire.

M. NICOLAS s'interroge sur l'utilisation du Dojo, par les enseignants.

Mme BARRIERE précise que cette utilisation fera l'objet d'une convention avec le Judo club.

M. QUINTARD indique qu'une convention sera signée entre la mairie, l'école et le judo-club. Il a rencontré avec Mme BARRIERE, Le Directeur de l'école et le Président du Judo-club, un compromis a été trouvé.

M. NICOLAS demande à être invité aux exercices incendie.

M. QUINTARD répond que c'est lui qui a envoyé les convocations.

M. NICOLAS demande à Mme BARRIERE si elle a envoyé le compte rendu aux parents d'élèves.

Mme BARRIERE répond que cela a , bien sûr, été fait. En revanche, elle se déclare très choquée que M. COMBETTE n'ait pas respecté ses consignes, en déclenchant l'alarme 10 minutes trop tôt ce qui nuit au bon déroulement de l'exercice. Elle rappelle que cet exercice incendie est essentiel pour la sécurité de nos enfants.

Mme SERGENT informe que, contrairement à ce qui est indiqué dans le blog AGIR L'ADIC n'a pas disparu, mais se renouvelle : Les membres du bureau ont changé avec Mme ENGEL et SERGENT. MM. CAUCHOIX, LEMAIRE, BOINAY, et son nouveau président : M. William FOURNIER.

M. LEDOUR demande à Mme SERGENT si elle est d'accord avec le dernier tract diffusé par l'ADIC.

Mme SERGENT indique son désaccord sur la forme, notamment en ce qui concerne les attaques personnelles qu'il contient, mais est d'accord sur le fond.

M. TURC rappelle que la signalisation de L'ECOSITE ne semble pas appropriée car des voitures ou des camions rentrent dans Vert Le Grand assez souvent pour demander où se trouvent soit la déchetterie soit l'Ecosite.

M. TURC indique qu'il lui paraît nécessaire de rappeler aux habitants de Vert Le Grand de respecter le calendrier de ramassage des :

ordures ménagères  
déchets verts  
encombrants

Ce jour, de nombreux sacs de **déchets verts** sont et resteront sur les trottoirs ainsi que des **encombrants**

M. TURC remercie très chaleureusement les danseurs et danseuses de la section danse du Foyer Rural de Vert Le Grand ainsi que ceux du SIMED qui avec l'aide des musiciens ont produit un spectacle émouvant, plein de gaieté et de très bonne qualité le 27 juin 2007 dans la salle Georges Brassens d'Itteville. En effet, ce spectacle intitulé « A La Claire Fontaine » présenté en 2 contes dansés (Eaulogramme et Tziganes) a été réalisé en partenariat avec le SIMED.

Il remercie également le Conseil Général qui a soutenu et subventionné ce projet à hauteur de 1000 € ainsi que le Conseil Municipal de Vert Le Grand qui en attribuant des subventions significatives aux associations permettent à celle-ci d'exercer des activités nombreuses et de qualité.

Il veut également adresser un **satisfecit** particulier à Mlle Sandra SANSON, professeur de danse, qui a mis sur pied ce spectacle avec brio et une créativité exceptionnelle et aux parents des élèves qui ont œuvrés pour le succès de cette fête.

La séance est levée à 23h pour être reprise à 23h05.

Mme CLEMENT informe que 81 questionnaires Pédibus lui ont été retournés : 41 sont favorables à ce projet, et 37 défavorables. A noter que 17 personnes sont volontaires pour accompagner les enfants.

M. COQUELIN demande que le portillon du complexe donnant sur la Z.A. soit ouvert en même temps que le grand portail car il y a danger : les jeunes passent au dessus ou en dessous pour récupérer les ballons.

M. QUINTARD est tout à fait d'accord. Le problème de clés va être résolu.

M. COQUELIN signale des panneaux de signalisation cachés par la végétation.

M. QUINTARD demandera à la police municipale de faire le nécessaire.

M. COQUELIN demande que les voitures ventouses soient plus fréquemment contrôlée sur les parkings.

M. COQUELIN indique que les problèmes de courrier perdurent dans la commune.

M. COQUELIN indique que le tennis-club s'est approprié un bâtiment qui était à l'origine dédié aux jeux de raquettes et que lui est favorable à l'ouverture des équipements à tous.

M. COQUELIN regrette vivement l'attitude des dirigeants du tennis qui ne veulent pas partager leur infrastructure en période de vacances - période pendant laquelle les terrains ne seront pas utilisés à 100 %.

M. MAZODIER informe le conseil des graves problèmes rencontrés dans la livraison des bacs à ordures ménagères et à déchets recyclables sur la commune. Malgré de nombreuses interventions auprès de la communauté de communes, il subsiste encore un important retard dans ces livraisons.

M. MAZODIER, informe le conseil, à la demande de M. HUET, que ce dernier a adressé une lettre de réponse à Mme SERGENT, suite aux propos qu'elle a tenus à son égard lors du dernier conseil municipal.

M. MAZODIER, pour mettre fin à la polémique engagée par l'opposition sur les propositions de la majorité concernant la police municipale projetée aux membres du conseil la photo du véhicule qu'elle souhaite voir acheter par la commune pour ce service. Il s'agit d'un véhicule Kangoo option tous chemins d'une valeur inférieure à 18 000 euros et en aucun cas d'un 4 x 4, comme l'indique l'opposition dans ses tracts.

La séance est levée à 23h20.